



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

contrôle

Question écrite n° 85693

Texte de la question

M. Jacques Kossowski attire l'attention de M. le ministre du budget, des comptes publics et de la réforme de l'État sur la pratique actuelle des contrôles fiscaux. En février dernier, un rapport de la Cour des comptes montrait que les contribuables français étaient inégaux devant ce contrôle. En effet, l'impôt sur les sociétés, la TVA et l'impôt sur le revenu font, semble-t-il, l'objet d'une attention toute particulière de la part des services fiscaux. En revanche, " le contrôle de la valeur des biens déclarés au titre de l'ISF et des droits de mutation est insuffisant". Par ailleurs, les sanctions sont "inégalement réparties entre les fraudeurs". D'après la Cour, certains secteurs économiques bénéficient de "plus de mansuétude". Il souhaite connaître sa réaction aux conclusions de ce rapport et les instructions qu'il compte donner afin que le contrôle fiscal soit équitable pour l'ensemble des contribuables.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Kossowski](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 85693

Rubrique : Impôts et taxes

Ministère interrogé : Budget, comptes publics et réforme de l'État

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 août 2010, page 8419

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)